

Master en enseignement section 4 : Musique – option : art lyrique

Master 1						Master 2					
	IMEP	UNamur	Hénallux	heures de cours	Pondération		IMEP	UNamur	Hénallux	heures de cours	Pondération
UE IV.01 : Pratique artistique	21					UE V.01 : Pratique artistique	17				
Chant	8			60	7	Chant	8			60	7
Travail avec accompagnateur	2			15	1	Travail avec accompagnateur	2			15	1
Art lyrique (projets)	5			60	3	Art lyrique (projets)	5			60	3
Mouvement scénique	2			30	1	Mouvement scénique	2			30	1
Chant d'ensemble	2			30	1						
Méthodologie spécialisée - Art lyrique	2			30	1						
UE IV.02 : Stages et analyse des pratiques	13					UE V.02 : Stages et analyse des pratiques	13	4			
Stages	13			30	7	Stages	13			60	7
						Analyse des pratiques professionnelles		4		30	1
UE IV.03 : Pratiques pédagogiques	2					UE V.03 : Pratiques pédagogiques	2				
Méthodologie spécialisée - éducation musicale (FM, enseignement obligatoire)	2			30	1						
						Méthodologie spécialisée - éducation musicale (PECA)	2			15	1
UE IV.04 : Culture musicale	4					UE V.04 : Culture musicale	2				
Langues étrangères	1			30	1	Langues étrangères	1			30	1
Histoire approfondie de la musique	2			30	1						
Auditions commentées	1			15	1						
						Ethnomusicologie	1			30	1
UE IV.05 : Aspects légaux	1										
Aspects légaux et juridiques du métier de musicien	1			15	1						
UE IV.06 : Ingénierie pédagogique	2	4									
Psychopédagogie (partie 1)			4	30	1						
L'adolescent en situation scolaire		2		15	1						
UE IV.07 : Identité de l'enseignant	2										
Gestes relationnels et identité professionnelle de l'enseignant (partie 1)		2		15	1						
						UE V.05 : Différenciation			2		
						Différenciation des apprentissages			2	15	1
UE IV.08 : Education scolaire et société	4										
Education scolaire et société		4		30							
						UE V.06 : Aspects éthique et déontologique du métier d'enseignant			3		
						Aspects éthique et déontologique du métier d'enseignant – Fondements Neutralité			3	23	1
UE IV.09 : Communication	3										
Types de communications			3	15	1						
						UE V.07 : Formation à et par le numérique			2		
						Formation à et par le numérique		2		15	1
UE IV.10 : Travail de fin d'études	4					UE V.08 : Travail de fin d'études	15				
Méthodologie de la recherche en éducation		4		30	1	Travail de fin d'études	15			15	7
UE IV.11 : Maîtrise de la langue française*	5										
Maîtrise de la langue française		5		30	1						
	41	17	7	540			49	6	5	398	
	IMEP	UNamur	Hénallux				IMEP	UNamur	Hénallux		

*Article 34. -§ 3 du Décret RFIE modifié le 02-12-2021 :

Complémentairement à l'article III, § 1er, du décret Paysage, pour l'étudiant concerné par la formation en enseignement section 4 ou 5, l'épreuve liminaire est présentée à l'entame de leur 2e cycle et est obligatoire.

L'étudiant visé à l'alinéa précédent qui n'a pas atteint le seuil de réussite de réussite de l'épreuve liminaire définie au paragraphe 1er, est tenu d'ajouter 5 crédits d'enseignement supplémentaires portant sur la maîtrise de la langue française.

Dans ce cas visé à l'alinéa 2, par dérogation à l'article 24, § 1er, la section 4 comprend 125 crédits et par dérogation à l'article 30, § 1er, la formation différée à l'enseignement comprend 65 crédits.

Courrier ministériel du 18-07-2025:

Il convient pour l'instant d'inscrire d'office les 5 crédits de l'unité portant sur la maîtrise de la langue française au programme des étudiant.e.s et de dispenser ensuite celles et ceux qui auront atteint le seuil de réussite de l'épreuve liminaire, sans obligation de suivre cette unité d'enseignement.

Master en enseignement section 4 : Musique – option : Chant

Master 1					heures de cours	pondération	Master 2					heures de cours	pondération
	IMEP	UNamur	Hénallux					IMEP	UNamur	Hénallux			
UE IV.01 : Pratique artistique	21						UE V.01 : Pratique artistique	17					
Chant	11			60	7		Chant	11			30	7	
Travail avec accompagnateur	2			15	1		Travail avec accompagnateur	2			15	1	
Chant d'ensemble	1			60	1		Chant d'ensemble	1			60	1	
Direction de chœur	1			30	1								
Musique de chambre	2			30	1		Musique de chambre	1			30	1	
Mouvement scénique	2			30	1		Mouvement scénique	2			15	1	
Méthodologie spécialisée - chant	2			30	1								
UE IV.02 : Stages et analyse des pratiques	13						UE V.02 : Stages et analyse des pratiques	13	4				
Stages	13			30	7		Stages	13			60	7	
							Analyse des pratiques professionnelles		4		30	1	
UE IV.03 : Pratiques pédagogiques	2						UE V.03 : Pratiques pédagogiques	2					
Méthodologie spécialisée - éducation musicale (FM, enseignement obligatoire)	2			30	1								
							Méthodologie spécialisée - éducation musicale (PECA)	2			15	1	
UE IV.04 : Culture musicale	4						UE V.04 : Culture musicale	2					
Langues étrangères	1			30	1		Langues étrangères	1			30	1	
Histoire approfondie de la musique	2			30	1								
Auditions commentées	1			15	1								
							Ethnomusicologie	1			30	1	
UE IV.05 : Aspects légaux	1												
Aspects légaux et juridiques du métier de musicien	1			15	1								
UE IV.06 : Ingénierie pédagogique	2	4											
Psychopédagogie (partie 1)			4	30	1								
L'adolescent en situation scolaire		2		15	1								
UE IV.07 : Identité de l'enseignant	2												
Gestes relationnels et identité professionnelle de l'enseignant (partie 1)		2		15	1								1
							UE V.05 : Différenciation			2			
							Différenciation des apprentissages			2	15	1	
UE IV.08 : Education scolaire et société	4												
Education scolaire et société		4		30	1								
							UE V.06 : Aspects éthique et déontologique du métier d'enseignant			3			
							Aspects éthique et déontologique du métier d'enseignant – Fondements Neutralité			3	23	1	
UE IV.09 : Communication	3												
Types de communications			3	15	1								
							UE V.07 : Formation à et par le numérique			2			
							Formation à et par le numérique		2		15	1	
UE IV.10 : Travail de fin d'études	4						UE V.08 : Travail de fin d'études	15					
Méthodologie de la recherche en éducation		4		30	1		Travail de fin d'études	15			15	7	
UE IV.11 : Maîtrise de la langue française*	5												
Maîtrise de la langue française		5		30	1								
	41	17	7	570				49	6	5	383		
	IMEP	UNamur	Hénallux					IMEP	UNamur	Hénallux			

*Article 34. -§ 3 du Décret RFIE modifié le 02-12-2021 :

Complémentaire à l'article 111, § 1er, du décret Paysage, pour l'étudiant concerné par la formation en enseignement section 4 ou 5, l'épreuve liminaire est présentée à l'entame de leur 2e cycle et est obligatoire.

L'étudiant visé à l'alinéa précédent qui n'a pas atteint le seuil de réussite de l'épreuve liminaire définie au paragraphe 1er, est tenu d'ajouter 5 crédits d'enseignement supplémentaires portant sur la maîtrise de la langue française.

Dans ce cas visé à l'alinéa 2, par dérogation à l'article 24, § 1er, la section 4 comprend 125 crédits et par dérogation à l'article 30, § 1er, la formation différée à l'enseignement comprend 65 crédits.

Courrier ministériel du 18-07-2025:

Il convient pour l'instant d'inscrire d'office les 5 crédits de l'unité portant sur la maîtrise de la langue française au programme des étudiant.e.s et de dispenser ensuite celles et ceux qui auront atteint le seuil de réussite de l'épreuve liminaire, sans obligation de suivre cette unité d'enseignement.

Master en enseignement section 4 : Musique – options : Piano & Accordéon

Master 1					heures de cours	Pondération	Master 2					heures de cours	Pondération
	IMEP	UNamur	Hénallux					IMEP	UNamur	Hénallux			
UE IV.01 : Pratique artistique	22						UE V.01 : Pratique artistique	18					
Instrument	16				60	7	Instrument	16				60	7
Musique de chambre et Accompagnement	2				30	1	Musique de chambre et Accompagnement	2				30	1
Improvisation	2				30	1							
Méthodologie spécialisée - spécialité instrumentale	2				30	1							
UE IV.02 : Stages et analyse des pratiques	13						UE V.02 : Stages et analyse des pratiques	13	4				
Stages	13				30	7	Stages	13				60	7
							Analyse des pratiques professionnelles		4			30	1
UE IV.03 : Pratiques pédagogiques	2						UE V.03 : Pratiques pédagogiques	2					
Méthodologie spécialisée - éducation musicale (FM, enseignement obligatoire)	2				30	1							
							Méthodologie spécialisée - éducation musicale (PECA)	2				15	1
UE IV.04 : Culture musicale	3						UE V.04 : Culture musicale	1					
Histoire approfondie de la musique	2				30	1							
Auditions commentées	1				15	1							
							Ethnomusicologie	1				30	1
UE IV.05 : Aspects légaux	1												
Aspects légaux et juridiques du métier de musicien	1				15	1							
UE IV.06 : Ingénierie pédagogique	2	4											
Psychopédagogie (partie 1)			4		30	1							
L'adolescent en situation scolaire		2			15	1							
UE IV.07 : Identité de l'enseignant	2												
Gestes relationnels et identité professionnelle de l'enseignant (partie 1)		2			15	1							
							UE V.05 : Différenciation		2				
							Différenciation des apprentissages		2			15	1
UE IV.08 : Education scolaire et société	4												
Education scolaire et société		4			30	1							
							UE V.06 : Aspects éthique et déontologique du métier d'enseignant		3				
							Aspects éthique et déontologique du métier d'enseignant – Fondements Neutralité		3			23	1
UE IV.09 : Communication	3												
Types de communications			3		15	1							
							UE V.07 : Formation à et par le numérique		2				
							Formation à et par le numérique		2			15	1
UE IV.10 : Travail de fin d'études	4						UE V.08 : Travail de fin d'études	15					
Méthodologie de la recherche en éducation		4			30	1	Travail de fin d'études	15				15	7
UE IV.11 : Maîtrise de la langue française*	5												
Maîtrise de la langue française		5			30	1							
	41	17	7		435			49	6	5		293	
	IMEP	UNamur	Hénallux					IMEP	UNamur	Hénallux			

*Article 34. -§ 3 du Décret RFIE modifié le 02-12-2021 :

Complémentaire à l'article 111, § 1er, du décret Paysage, pour l'étudiant concerné par la formation en enseignement section 4 ou 5, l'épreuve liminaire est présentée à l'entame de leur 2e cycle et est obligatoire.

L'étudiant visé à l'alinéa précédent qui n'a pas atteint le seuil de réussite de réussite de l'épreuve liminaire définie au paragraphe 1er, est tenu d'ajouter 5 crédits d'enseignement supplémentaires portant sur la maîtrise de la langue française.

Dans ce cas visé à l'alinéa 2, par dérogation à l'article 24, § 1er, la section 4 comprend 125 crédits et par dérogation à l'article 30, § 1er, la formation différée à l'enseignement comprend 65 crédits.

Courrier ministériel du 18-07-2025:

Il convient pour l'instant d'inscrire d'office les 5 crédits de l'unité portant sur la maîtrise de la langue française au programme des étudiant.e.s et de dispenser ensuite celles et ceux qui auront atteint le seuil de réussite de l'épreuve liminaire, sans obligation de suivre cette unité d'enseignement.

Master en enseignement section 4 : Musique – option : Ecritures classiques

Master 1					Pondération	Master 2					Pondération
	IMEP	UNamur	Hénallux	heures de cours			IMEP	UNamur	Hénallux	heures de cours	
UE IV.01 : Pratique artistique						UE V.01 : Pratique artistique					
Analyse et écritures – Ecritures approfondies	12			60	7	Analyse et écritures – Ecritures approfondies	12			60	7
Analyse et écritures – Analyse approfondie	4			60	1	Analyse et écritures – Analyse approfondie	4			60	1
Formation musicale (niveau 4)	2			60	1						
Harmonie pratique	2			30	1	Harmonie pratique	2			30	1
Méthodologie spécialisée - Ecriture musicale et analyse	2			30	1						
UE IV.02 : Stages et analyse des pratiques						UE IV.02 : Stages et analyse des pratiques					
Stages	13			30	7	Stages	13	4		60	7
						Analyse des pratiques professionnelles		4		30	1
UE IV.03 : Pratiques pédagogiques						UE V.03 : Pratiques pédagogiques					
Méthodologie spécialisée - éducation musicale (FM, enseignement obligatoire)	2			30	1						
						Méthodologie spécialisée - éducation musicale (PECA)	2			15	1
UE IV.04 : Culture musicale						UE V.04 : Culture musicale					
Histoire approfondie de la musique	2			30	1						
Auditions commentées	1			15	1						
						Ethnomusicologie	1			30	1
UE IV.05 : Aspects légaux											
Aspects légaux et juridiques du métier de musicien	2			30	1						
UE IV.06 : Ingénierie pédagogique											
Psychopédagogie (partie 1)		2	4	30	1						
L'adolescent en situation scolaire		2		15	1						
UE IV.07 : Identité de l'enseignant											
Gestes relationnels et identité professionnelle de l'enseignant (partie 1)		2		15	1						
						UE V.05 : Différenciation					
						Différenciation des apprentissages			2	15	1
UE IV.08 : Education scolaire et société											
Education scolaire et société		4		30	1						
						UE V.06 : Aspects éthique et déontologique du métier d'enseignant					
						Aspects éthique et déontologique du métier d'enseignant – Fondements Neutralité			3	23	1
UE IV.09 : Communication											
Types de communications		3		15	1						
						UE V.07 : Formation à et par le numérique					
						Formation à et par le numérique		2		15	1
UE IV.10 : Travail de fin d'études						UE V.08 : Travail de fin d'études					
Méthodologie de la recherche en éducation		4		30	1	Travail de fin d'études	15			15	7
UE IV.11 : Maîtrise de la langue française*											
Maîtrise de la langue française		5		30	1						
	41	17	7	540			49	6	5	353	
	IMEP	UNamur	Hénallux				IMEP	UNamur	Hénallux		

*Article 34. –§ 3 du Décret RFTE modifié le 02-12-2021 :

Complémentaire à l'article 111, § 1er, du décret Paysage, pour l'étudiant concerné par la formation en enseignement section 4 ou 5, l'épreuve liminaire est présentée à l'entame de leur 2e cycle et est obligatoire.

L'étudiant visé à l'alinéa précédent qui n'a pas atteint le seuil de réussite de l'épreuve liminaire définie au paragraphe 1er, est tenu d'ajouter 5 crédits d'enseignement supplémentaires portant sur la maîtrise de la langue française.

Dans ce cas visé à l'alinéa 2, par dérogation à l'article 24, § 1er, la section 4 comprend 125 crédits et par dérogation à l'article 30, § 1er, la formation différée à l'enseignement comprend 65 crédits.

Courrier ministériel du 18-07-2025:

Il convient pour l'instant d'inscrire d'office les 5 crédits de l'unité portant sur la maîtrise de la langue française au programme des étudiant.e.s et de dispenser ensuite celles et ceux qui auront atteint le seuil de réussite de l'épreuve liminaire, sans obligation de suivre cette unité d'enseignement.

Master en enseignement section 4 : Musique – option : éducation musicale

Master 1						Master 2					
				heures de cours	Pondération					heures de cours	Pondération
	IMEP	UNamur	Hénallux				IMEP	UNamur	Hénallux		
UE IV.01 : Pratique de l'éducation musicale	16					UE V.01 : Pratique de l'éducation musicale	15				
Méthodologie spécialisée - Éducation musicale	8			60	7	Méthodologie spécialisée - Éducation musicale	7			60	7
Chant d'ensemble	2			30	1	Chant d'ensemble	2			30	1
Initiation aux techniques vocales	2			30	1	Initiation aux techniques vocales	2			30	1
Accompagnement pratiques musicales collectives	2			30	1	Accompagnement pratiques musicales collectives	2			30	1
Harmonie pratique	2			30	1	Harmonie pratique	2			30	1
UE IV.02 : Créativité	5					UE V.02 : Créativité	4				
Créativité musicale	2			60	1	Créativité musicale	2			60	1
Rythmique et mouvement	2			30	1	Rythmique et mouvement	2			30	1
Improvisation	1			30	1						
UE IV.03 : Stages et analyse des pratiques	13					UE V.03 : Stages et analyse des pratiques	13	4			
Stages	10			30	7	Stages	11			60	7
						Analyse des pratiques professionnelles		4		30	1
Psychopédagogie - didactique générale	2			30	1	Psychopédagogie - didactique générale	2			30	1
Informatique musicale : MAO appliquée à la didactique	1			30	1						
UE IV.04 : Pratiques pédagogiques	2					UE V.04 : Pratiques pédagogiques	2				
Méthodologie spécialisée - éducation musicale (FM)	2			15	1						
						Méthodologie spécialisée - éducation musicale (PECA)	2			15	1
UE IV.05 : Culture musicale	4										
Histoire approfondie de la musique	2			30	1						
Auditions commentées	1			15	1						
Ethnomusicologie	1			15	1						
UE IV.06 : Aspects légaux	1										
Aspects légaux et juridiques du métier de musicien	1			15	1						
UE IV.07 : Ingénierie pédagogique	2	4									
Psychopédagogie (partie 1)		4		30	1						
L'adolescent en situation scolaire		2		15	1						
UE IV.08 : Identité de l'enseignant	2										
Gestes relationnels et identité professionnelle de l'enseignant (partie 1)		2		15	1						
						UE V.05 : Différenciation		2			
						Différenciation des apprentissages		2		15	1
UE IV.09 : Éducation scolaire et société	4										
Éducation scolaire et société		4		30	1						
						UE V.06 : Aspects éthique et déontologique du métier d'enseignant		3			
						Aspects éthique et déontologique du métier d'enseignant – Fondements Neutralité		3		23	1
UE IV.10 : Communication	3										
Types de communications		3		15	1						
						UE V.07 : Formation à et par le numérique		2			
						Formation à et par le numérique		2		15	1
UE IV.11 : Travail de fin d'études	4					UE V.08 : Travail de fin d'études	15				
Méthodologie de la recherche en éducation		4		30	1	Travail de fin d'études	15			15	7
UE IV.12 : Maîtrise de la langue française*	5										
Maîtrise de la langue française		5		30	1						
	41	17	7	645			49	6	5	473	
	IMEP	UNamur	Hénallux				IMEP	UNamur	Hénallux		

*Article 34. - § 3 du Décret RFIE modifié le 02-12-2021 :

Complémentaire à l'article 111, § 1er, du décret Paysage, pour l'étudiant concerné par la formation en enseignement section 4 ou 5, l'épreuve liminaire est présentée à l'entame de leur 2e cycle et est obligatoire.

L'étudiant visé à l'alinéa précédent qui n'a pas atteint le seuil de réussite de l'épreuve liminaire définie au paragraphe 1er, est tenu d'ajouter 5 crédits d'enseignement supplémentaires portant sur la maîtrise de la langue française.

Dans ce cas visé à l'alinéa 2, par dérogation à l'article 24, § 1er, la section 4 comprend 125 crédits et par dérogation à l'article 30, § 1er, la formation différée à l'enseignement comprend 65 crédits.

Courrier ministériel du 18-07-2025:

Il convient pour l'instant d'inscrire d'office les 5 crédits de l'unité portant sur la maîtrise de la langue française au programme des étudiant.e.s et de dispenser ensuite celles et ceux qui auront atteint le seuil de réussite de l'épreuve liminaire, sans obligation de suivre cette unité d'enseignement.

Master en enseignement section 4 : Musique – option : formation musicale

Master 1				heures de cours	Pondération	Master 2				heures de cours	Pondération			
	IMEP	UNamur	Hénallux				IMEP	UNamur	Hénallux					
UE IV.01 : Pratique de la formation musicale						22	UE V.01 : Pratique de la formation musicale						15	
Formation musicale (niveau 4)	6			60	7	Chant d'ensemble	2			30	1			
Chant d'ensemble	2			30	1	Initiation aux techniques vocales	2			30	1			
Initiation aux techniques vocales	2			30	1	Accompagnement pratiques musicales collectives	2			30	1			
Accompagnement pratiques musicales collectives	2			30	1	Harmonie pratique	2			30	1			
Harmonie pratique	2			30	1	Méthodologie spécialisée - formation musicale	7			60	7			
Méthodologie spécialisée - formation musicale	8			30	7									
UE IV.02 : Créativité						4	UE V.02 : Créativité						3	
Créativité	2			60	1									
Rythmique et mouvement	2			30	1	Rythmique et mouvement	2			30	1			
						Improvisation	1			30	1			
UE IV.03 : Stages et analyse des pratiques						11	UE V.03 : Stages et analyse des pratiques						13	4
Stages	10			30	7	Stages	11			60	7			
						Analyse des pratiques professionnelles		4		30	1			
Psychopédagogie - didactique musicale	1			30	1	Psychopédagogie - didactique musicale	1			30	1			
						Informatique musicale : musique assistée par ordinateur appliquée à la didactique musicale	1			30	1			
						UE V.04 : Pratiques pédagogiques	2							
						Didactique de l'éducation musicale et culturelle (PECA)	2			15	1			
UE IV.04 : Culture musicale						3	UE V.05 : Culture musicale						1	
Histoire approfondie de la musique	2			30	1									
Auditions commentées	1			15	1									
						Ethnomusicologie	1			30	1			
UE IV.05 : Aspects légaux						1								
Aspects légaux et juridiques du métier de musicien	1			30	1									
UE IV.06 : Ingénierie pédagogique						2								
Psychopédagogie (partie 1)			4	30	1									
L'adolescent en situation scolaire		2		15	1									
UE IV.07 : Identité de l'enseignant						2								
Gestes relationnels et identité professionnelle de l'enseignant (partie 1)		2		15	1									
						UE V.06 : Différenciation	2							
						Différenciation des apprentissages			2	15	1			
UE IV.08 : Education scolaire et société						4								
Education scolaire et société		4		30	1									
						UE V.07 : Aspects éthique et déontologique du métier d'enseignant	3							
						Aspects éthique et déontologique du métier d'enseignant – Fondements Neutralité			3	23	1			
UE IV.09 : Communication						3								
Types de communications			3	15	1									
						UE V.08 : Formation à et par le numérique	2							
						Formation à et par le numérique		2		15	1			
UE IV.10 : Travail de fin d'études						4	UE V.09 : Travail de fin d'études					15		
Méthodologie de la recherche en éducation		4		30	1	Travail de fin d'études	15			15	7			
UE IV.12 : Maîtrise de la langue française*						5								
Maîtrise de la langue française		5		30	1									
	41	17	7	600			49	6	5	503				
	IMEP	UNamur	Hénallux				IMEP	UNamur	Hénallux					

*Article 34. -§ 3 du Décret RFIE modifié le 02-12-2021 :

Complémentaire à l'article 111, § 1er, du décret Paysage, pour l'étudiant concerné par la formation en enseignement section 4 ou 5, l'épreuve liminaire est présentée à l'entame de leur 2e cycle et est obligatoire.

L'étudiant visé à l'alinéa précédent qui n'a pas atteint le seuil de réussite de réussite de l'épreuve liminaire définie au paragraphe 1er, est tenu d'ajouter 5 crédits d'enseignement supplémentaires portant sur la maîtrise de la langue française.

Dans ce cas visé à l'alinéa 2, par dérogation à l'article 24, § 1er, la section 4 comprend 125 crédits et par dérogation à l'article 30, § 1er, la formation différée à l'enseignement comprend 65 crédits.

Courrier ministériel du 18-07-2025:

Il convient pour l'instant d'inscrire d'office les 5 crédits de l'unité portant sur la maîtrise de la langue française au programme des étudiant.e.s et de dispenser ensuite celles et ceux qui auront atteint le seuil de réussite de l'épreuve liminaire, sans obligation de suivre cette unité d'enseignement.

Master en enseignement section 4 : Musique – option : Guitare

Master 1						Master 2					
				heures de cours	Pondération					heures de cours	Pondération
	IMEP	UNamur	Hénallux				IMEP	UNamur	Hénallux		
UE IV.01 : Pratique artistique						UE V.01 : Pratique artistique					
Instrument	13			60	7	Instrument	13			60	7
Improvisation	2			30	1						
Musique de chambre	3			30	1	Musique de chambre	3			30	1
Lecture et transposition	1			15	1	Lecture et transposition	1			15	1
Travail avec accompagnateur ou en groupe	1			15	1	Travail avec accompagnateur ou en groupe	1			15	1
Méthodologie spécialisée - guitare	2			30	1						
UE IV.02 : Stages et analyse des pratiques						UE V.02 : Stages et analyse des pratiques					
Stages	13			30	7	Stages	13	4		60	7
						Analyse des pratiques professionnelles		4		30	1
UE IV.03 : Pratiques pédagogiques						UE V.03 : Pratiques pédagogiques					
Méthodologie spécialisée - éducation musicale (FM, enseignement obligatoire)	2			30	1						
						Méthodologie spécialisée - éducation musicale (PECA)	2			15	1
UE IV.04 : Culture musicale						UE V.04 : Culture musicale					
Histoire approfondie de la musique	2			30	1						
Auditions commentées	1			15	1						
						Ethnomusicologie	1			30	1
UE IV.05 : Aspects légaux											
Aspects légaux et juridiques du métier de musicien	1			15	1						
UE IV.06 : Ingénierie pédagogique											
Psychopédagogie (partie 1)		2	4								
L'adolescent en situation scolaire		2	4	30	1						
				15	1						
UE IV.07 : Identité de l'enseignant											
Gestes relationnels et identité professionnelle de l'enseignant (partie 1)		2		15	1						
						UE V.05 : Différenciation					
						Différenciation des apprentissages			2	15	1
UE IV.08 : Education scolaire et société											
Education scolaire et société		4		30	1						
						UE V.06 : Aspects éthique et déontologique du métier d'enseignant					
						Aspects éthique et déontologique du métier d'enseignant – Fondements Neutralité			3	23	1
UE IV.09 : Communication											
Types de communications			3	15	1						
						UE V.07 : Formation à et par le numérique					
						Formation à et par le numérique		2		15	1
UE IV.10 : Travail de fin d'études						UE V.08 : Travail de fin d'études					
Méthodologie de la recherche en éducation		4		30	1	Travail de fin d'études	15			15	7
UE IV.11 : Maîtrise de la langue française*											
Maîtrise de la langue française		5		30	1						
	41	17	7	465			49	6	5	323	
	IMEP	UNamur	Hénallux				IMEP	UNamur	Hénallux		

*Article 34. -§ 3 du Décret RFIE modifié le 02-12-2021 :

Complémentairement à l'article 111, § 1er, du décret Paysage, pour l'étudiant concerné par la formation en enseignement section 4 ou 5, l'épreuve liminaire est présentée à l'entame de leur 2e cycle et est obligatoire.

L'étudiant visé à l'alinéa précédent qui n'a pas atteint le seuil de réussite de l'épreuve liminaire définie au paragraphe 1er, est tenu d'ajouter 5 crédits d'enseignement supplémentaires portant sur la maîtrise de la langue française.

Dans ce cas visé à l'alinéa 2, par dérogation à l'article 24, § 1er, la section 4 comprend 125 crédits et par dérogation à l'article 30, § 1er, la formation différée à l'enseignement comprend 65 crédits.

Courrier ministériel du 18-07-2025:

Il convient pour l'instant d'inscrire d'office les 5 crédits de l'unité portant sur la maîtrise de la langue française au programme des étudiant.e.s et de dispenser ensuite celles et ceux qui auront atteint le seuil de réussite de l'épreuve liminaire, sans obligation de suivre cette unité d'enseignement.

Master en enseignement section 4 : Musique – option : Harpe

Master 1					heures de cours	Pondération	Master 2					heures de cours	Pondération
	IMEP	UNamur	Hénallux					IMEP	UNamur	Hénallux			
UE IV.01 : Pratique artistique	22						UE V.01 : Pratique artistique	18					
Instrument	12				60	7	Instrument	12				60	7
Travail avec accompagnateur ou en groupe	1				15	1	Travail avec accompagnateur ou en groupe	1				15	1
Musique de chambre	3				30	1	Musique de chambre	3				30	1
Etude des traits d'orchestre	2				15	1							
Orchestre	1				60	1	Orchestre	1				60	1
Lecture et transposition	1				15	1							
							Lecture et étude des traits d'orchestre	1				15	1
Méthodologie spécialisée - harpe	2				30	1							
UE IV.02 : Stages et analyse des pratiques	13						UE V.02 : Stages et analyse des pratiques	13	4				
Stages	13				30	7	Stages	13				60	7
							Analyse des pratiques professionnelles		4			30	1
UE IV.03 : Pratiques pédagogiques	2						UE V.03 : Pratiques pédagogiques	2					
Méthodologie spécialisée - éducation musicale (FM, enseignement obligatoire)	2				30	1							
							Méthodologie spécialisée - éducation musicale (PECA)	2				15	1
UE IV.04 : Culture musicale	3						UE V.04 : Culture musicale	1					
Histoire approfondie de la musique	2				30	1							
Auditions commentées	1				15	1							
							Ethnomusicologie	1				30	1
UE IV.05 : Aspects légaux	1												
Aspects légaux et juridiques du métier de musicien	1				15	1							
UE IV.06 : Ingénierie pédagogique	2	4											
Psychopédagogie (partie 1)		4			30	1							
L'adolescent en situation scolaire		2			15	1							
UE IV.07 : Identité de l'enseignant	2												
Gestes relationnels et identité professionnelle de l'enseignant (partie 1)		2			15	1							
							UE V.05 : Différenciation			2			
							Différenciation des apprentissages			2		24	1
UE IV.08 : Education scolaire et société	4												
Education scolaire et société		4			30	1							
							UE V.06 : Aspects éthique et déontologique du métier d'enseignant			3			
							Aspects éthique et déontologique du métier d'enseignant – Fondements Neutralité			3		23	1
UE IV.09 : Communication			3										
Types de communications			3		36	1							
							UE V.07 : Formation à et par le numérique		2				
							Formation à et par le numérique		2			15	
UE IV.10 : Travail de fin d'études		4					UE V.08 : Travail de fin d'études		15				
Méthodologie de la recherche en éducation		4			30	1	Travail de fin d'études	15				15	7
UE IV.11 : Maîtrise de la langue française*			5										
Maîtrise de la langue française			5		30	1							
	41	17	7		531			49	6	5		392	
	IMEP	UNamur	Hénallux					IMEP	UNamur	Hénallux			

*Article 34. -§ 3 du Décret RFIE modifié le 02-12-2021 :

Complémentairement à l'article III, § 1er, du décret Paysage, pour l'étudiant concerné par la formation en enseignement section 4 ou 5, l'épreuve liminaire est présentée à l'entame de leur 2e cycle et est obligatoire.

L'étudiant visé à l'alinéa précédent qui n'a pas atteint le seuil de réussite de l'épreuve liminaire définie au paragraphe 1er, est tenu d'ajouter 5 crédits d'enseignement supplémentaires portant sur la maîtrise de la langue française.

Dans ce cas visé à l'alinéa 2, par dérogation à l'article 24, § 1er, la section 4 comprend 125 crédits et par dérogation à l'article 30, § 1er, la formation différée à l'enseignement comprend 65 crédits.

Courrier ministériel du 18-07-2025:

Il convient pour l'instant d'inscrire d'office les 5 crédits de l'unité portant sur la maîtrise de la langue française au programme des étudiant.e.s et de dispenser ensuite celles et ceux qui auront atteint le seuil de réussite de l'épreuve liminaire, sans obligation de suivre cette unité d'enseignement.

Master en enseignement section 4 : Musique – option : Informatique musicale
(section : Ecritures et théorie musicale)

Master 1					heures de cours	Pondération	Master 2					heures de cours	Pondération
	IMEP	UNamur	Hénallux					IMEP	UNamur	Hénallux			
UE IV.01 : Pratique artistique	21						UE V.01 : Pratique artistique	16					
Informatique musicale	10				60	7	Informatique musicale	10				60	7
Formation musicale (niveau 4)	5				60	2							
Ecritures	5				60	2	Ecritures	5				60	2
Composition acousmatique	1				30	1	Improvisation	1				30	1
UE IV.02 : Stages et analyse des pratiques	12						UE IV.02 : Stages et analyse des pratiques	13	4				
Stages	12				30	7	Stages	13				60	7
							Analyse des pratiques professionnelles		4			30	1
UE IV.03 : Pratiques pédagogiques	4						UE V.03 : Pratiques pédagogiques	4					
Méthodologie spécialisée - éducation musicale (FM, enseignement obligatoire)	2				30	1							
							Méthodologie spécialisée - éducation musicale (PECA)	2				15	1
Accompagnement pratiques musicales collectives	2				30	1	Accompagnement pratiques musicales collectives	2				30	1
UE IV.04 : Culture musicale	3						UE V.04 : Culture musicale	1					
Histoire approfondie de la musique	2				30	1							
Auditions commentées	1				15	1							
							Ethomusicologie	1				30	1
UE IV.05 : Aspects légaux	1												
Aspects légaux et juridiques du métier de musicien	1				30	1							
UE IV.06 : Ingénierie pédagogique	2	4											
Psychopédagogie (partie 1)			4		30	1							
L'adolescent en situation scolaire		2			15	1							
UE IV.07 : Identité de l'enseignant	2												
Gestes relationnels et identité professionnelle de l'enseignant (partie 1)		2			15	1							
							UE V.05 : Différenciation			2			
							Différenciation des apprentissages			2		24	1
UE IV.08 : Education scolaire et société	4												
Education scolaire et société		4			30	1							
							UE V.06 : Aspects éthique et déontologique du métier d'enseignant			3			
							Aspects éthique et déontologique du métier d'enseignant – Fondements Neutralité			3		36	1
UE IV.09 : Communication	3												
Types de communications		3			15	1							
							UE V.07 : Formation à et par le numérique		2				
							Formation à et par le numérique		2			15	1
UE IV.10 : Travail de fin d'études	4						UE V.08 : Travail de fin d'études	15					
Méthodologie de la recherche en éducation		4			30	1	Travail de fin d'études	15				15	7
UE IV.11 : Maîtrise de la langue française*	5												
Maîtrise de la langue française		5			30	1							
	41	17	7		540			49	6	5		405	
	IMEP	UNamur	Hénallux					IMEP	UNamur	Hénallux			

*Article 34. -§ 3 du Décret RFIE modifié le 02-12-2021 :

Complémentaire à l'article 111, § 1er, du décret Paysage, pour l'étudiant concerné par la formation en enseignement section 4 ou 5, l'épreuve liminaire est présentée à l'entame de leur 2e cycle et est obligatoire.

L'étudiant visé à l'alinéa précédent qui n'a pas atteint le seuil de réussite de réussite de l'épreuve liminaire définie au paragraphe 1er, est tenu d'ajouter 5 crédits d'enseignement supplémentaires portant sur la maîtrise de la langue française.

Dans ce cas visé à l'alinéa 2, par dérogation à l'article 24, § 1er, la section 4 comprend 125 crédits et par dérogation à l'article 30, § 1er, la formation différée à l'enseignement comprend 65 crédits.

Courrier ministériel du 18-07-2025:

Il convient pour l'instant d'inscrire d'office les 5 crédits de l'unité portant sur la maîtrise de la langue française au programme des étudiant.e.s et de dispenser ensuite celles et ceux qui auront atteint le seuil de réussite de l'épreuve liminaire, sans obligation de suivre cette unité d'enseignement.

Master en enseignement section 4 : Musique – option : Musique ancienne – Clavecin

Master 1				heures de cours	Pondération	Master 2				heures de cours	Pondération
	IMEP	UNamur	Hénallux				IMEP	UNamur	Hénallux		
UE IV.01 : Pratique artistique	22					UE V.01 : Pratique artistique	18				
Instrument	10			60	7	Instrument	10			60	7
Musique de chambre – Musique ancienne	4			30	1	Musique de chambre – Musique ancienne	2			30	1
Harmonie pratique – Basse continue	4			30	1	Harmonie pratique – Basse continue	4			30	1
Improvisation (clavecin)	2			30	1	Improvisation (clavecin)	2			30	1
Méthodologie spécialisée - clavecin	2			30	1						
UE IV.02 : Stages et analyse des pratiques	13					UE V.02 : Stages et analyse des pratiques	13	4			
Stages	13			30	7	Stages	13			60	7
						Analyse des pratiques professionnelles		4		30	1
UE IV.03 : Pratiques pédagogiques	2					UE V.03 : Pratiques pédagogiques	2				
Méthodologie spécialisée - éducation musicale (FM, enseignement obligatoire)	2			30	1						
						Méthodologie spécialisée - éducation musicale (PECA)	2			15	1
UE IV.04 : Culture musicale	3					UE V.04 : Culture musicale	1				
Théorie de la musique ancienne	2			30	1						
Auditions commentées	1			15	1						
						Ethnomusicologie	1			30	1
UE IV.05 : Aspects légaux	1										
Aspects légaux et juridiques du métier de musicien	1			30	1						
UE IV.06 : Ingénierie pédagogique		2	4								
Psychopédagogie (partie 1)			4	30	1						
L'adolescent en situation scolaire			2	15	1						
UE IV.07 : Identité de l'enseignant		2									
Gestes relationnels et identité professionnelle de l'enseignant (partie 1)			2	15	1						
						UE V.05 : Différenciation			2		
						Différenciation des apprentissages			2	15	1
UE IV.08 : Education scolaire et société		4									
Education scolaire et société			4	30	1						
						UE V.06 : Aspects éthique et déontologique du métier d'enseignant			3		
						Aspects éthique et déontologique du métier d'enseignant – Fondements Neutralité			3	23	1
UE IV.09 : Communication			3								
Types de communications				3	15						
						UE V.07 : Formation à et par le numérique			2		
						Formation à et par le numérique		2		15	1
UE IV.10 : Travail de fin d'études		4				UE IV.08 : Travail de fin d'études	15				
Méthodologie de la recherche en éducation			4	30	1	Travail de fin d'études	15			15	7
UE IV.11 : Maîtrise de la langue française*		5									
Maîtrise de la langue française			5	30	1						
	41	17	7	480			49	6	5	353	
	IMEP	UNamur	Hénallux				IMEP	UNamur	Hénallux		

*Article 34. -§ 3 du Décret RFIE modifié le 02-12-2021 :

Complémentaire à l'article 111, § 1er, du décret Paysage, pour l'étudiant concerné par la formation en enseignement section 4 ou 5, l'épreuve liminaire est présentée à l'entame de leur 2e cycle et est obligatoire.

L'étudiant visé à l'alinéa précédent qui n'a pas atteint le seuil de réussite de l'épreuve liminaire définie au paragraphe 1er, est tenu d'ajouter 5 crédits d'enseignement supplémentaires portant sur la maîtrise de la langue française.

Dans ce cas visé à l'alinéa 2, par dérogation à l'article 24, § 1er, la section 4 comprend 125 crédits et par dérogation à l'article 30, § 1er, la formation différée à l'enseignement comprend 65 crédits.

Courrier ministériel du 18-07-2025:

Il convient pour l'instant d'inscrire d'office les 5 crédits de l'unité portant sur la maîtrise de la langue française au programme des étudiant.e.s et de dispenser ensuite celles et ceux qui auront atteint le seuil de réussite de l'épreuve liminaire, sans obligation de suivre cette unité d'enseignement.

Master en enseignement section 4 : Musique – options : Musique ancienne
(flûte à bec, viole de gambe, violon baroque, violoncelle baroque)

Master 1				heures de cours	Pondération	Master 2				heures de cours	Pondération
	IMEP	UNamur	Hénallux				IMEP	UNamur	Hénallux		
UE IV.01 : Pratique artistique	22					UE V.01 : Pratique artistique	18				
Instrument	14			60	7	Instrument	14			60	7
Travail avec accompagnateur	1			15	1	Travail avec accompagnateur	1			15	1
Musique de chambre – Musique ancienne	3			30	1	Musique de chambre – Musique ancienne	3			30	1
Improvisation	2			30	1						
Méthodologie spécialisée - spécialité instrumentale	2			30	1						
UE IV.02 : Stages et analyse des pratiques	13					UE V.02 : Stages et analyse des pratiques	13	4			
Stages	13			30	7	Stages	13			60	7
						Analyse des pratiques professionnelles		4		30	1
UE IV.03 : Pratiques pédagogiques	2					UE V.03 : Pratiques pédagogiques	2				
Méthodologie spécialisée - éducation musicale (FM, enseignement obligatoire)	2			30	1						
						Méthodologie spécialisée - éducation musicale (PECA)	2			15	1
UE IV.04 : Culture musicale	3					UE V.04 : Culture musicale	1				
Théorie de la musique ancienne	2			30	1						
Auditions commentées	1			15	1						
						Ethnomusicologie	1			30	1
UE IV.05 : Aspects légaux	1										
Aspects légaux et juridiques du métier de musicien	1			30	1						
UE IV.06 : Ingénierie pédagogique	2	4									
Psychopédagogie (partie 1)		4		30	1						
L'adolescent en situation scolaire		2		15	1						
UE IV.07 : Identité de l'enseignant	2										
Gestes relationnels et identité professionnelle de l'enseignant (partie 1)		2		15	1						
						UE V.05 : Différenciation		2			
						Différenciation des apprentissages		2		15	1
UE IV.08 : Education scolaire et société	4										
Education scolaire et société		4		30	1						
						UE V.06 : Aspects éthique et déontologique du métier d'enseignant		3			
						Aspects éthique et déontologique du métier d'enseignant – Fondements Neutralité		3		23	1
UE IV.09 : Communication	3										
Types de communications		3		15	1						
						UE V.07 : Formation à et par le numérique		2			
						Formation à et par le numérique		2		15	1
UE IV.10 : Travail de fin d'études	4					UE V.08 : Travail de fin d'études	15				
Méthodologie de la recherche en éducation		4		30	1	Travail de fin d'études	15			15	7
UE IV.11 : Maîtrise de la langue française*	5										
Maîtrise de la langue française		5		30	1						
	41	17	7	465			49	6	5	308	
	IMEP	UNamur	Hénallux				IMEP	UNamur	Hénallux		

*Article 34. -§ 3 du Décret RFIE modifié le 02-12-2021 :

Complémentairement à l'article 111, § 1er, du décret Paysage, pour l'étudiant concerné par la formation en enseignement section 4 ou 5, l'épreuve liminaire est présentée à l'entame de leur 2e cycle et est obligatoire.

L'étudiant visé à l'alinéa précédent qui n'a pas atteint le seuil de réussite de réussite de l'épreuve liminaire définie au paragraphe 1er, est tenu d'ajouter 5 crédits d'enseignement supplémentaires portant sur la maîtrise de la langue française.

Dans ce cas visé à l'alinéa 2, par dérogation à l'article 24, § 1er, la section 4 comprend 125 crédits et par dérogation à l'article 30, § 1er, la formation différée à l'enseignement comprend 65 crédits.

Courrier ministériel du 18-07-2025:

Il convient pour l'instant d'inscrire d'office les 5 crédits de l'unité portant sur la maîtrise de la langue française au programme des étudiant.e.s et de dispenser ensuite celles et ceux qui auront atteint le seuil de réussite de l'épreuve liminaire, sans obligation de suivre cette unité d'enseignement.

Master en enseignement section 4 : Musique – option : Orgue

Master 1					Pondération	Master 2					Pondération
	IMEP	UNamur	Hénallux	heures de cours			IMEP	UNamur	Hénallux	heures de cours	
UE IV.01 : Pratique artistique						UE V.01 : Pratique artistique					
	20						18				
Instrument	8			60	7	Instrument	7			60	7
Improvisation – Orgue	4			30	1	Improvisation – Orgue	4			30	1
Musique de chambre	3			30	1	Musique de chambre	3			30	1
Harmonie pratique – Basse continue	2			30	1	Harmonie pratique – Basse continue	3			30	1
Instrument – Clavier 2 ^e instrument	1			30	1	Instrument – Clavier 2 ^e instrument	1			30	1
Méthodologie spécialisée - orgue	2			30	1						
UE IV.02 : Stages et analyse des pratiques						UE V.02 : Stages et analyse des pratiques					
	13						13	4			
Stages	13			30	7	Stages	13			60	7
						Analyse des pratiques professionnelles		4		30	1
UE IV.03 : Pratiques pédagogiques						UE V.03 : Pratiques pédagogiques					
	2						2				
Méthodologie spécialisée - éducation musicale (FM, enseignement obligatoire)	2			30	1						
						Méthodologie spécialisée - éducation musicale (PECA)	2			15	1
UE IV.04 : Culture musicale						UE V.04 : Culture musicale					
	5						1				
Théorie de la musique ancienne	2			30	1						
Histoire approfondie de la musique	2			30	1						
Auditions commentées	1			15	1						
						Ethnomusicologie	1			30	1
UE IV.05 : Aspects légaux											
	1										
Aspects légaux et juridiques du métier de musicien	1			30	1						
UE IV.06 : Ingénierie pédagogique											
		2	4								
Psychopédagogie (partie 1)			4	30	1						
L'adolescent en situation scolaire		2		15	1						
UE IV.07 : Identité de l'enseignant											
		2									
Gestes relationnels et identité professionnelle de l'enseignant (partie 1)		2		15	1						
						UE V.05 : Différenciation					
								2			
						Différenciation des apprentissages		2		15	1
UE IV.08 : Education scolaire et société											
		4									
Education scolaire et société		4		30	1						
						UE V.06 : Aspects éthique et déontologique du métier d'enseignant					
								3			
						Aspects éthique et déontologique du métier d'enseignant – Fondements Neutralité		3		23	1
UE IV.09 : Communication											
		3									
Types de communications			3	15	1						
						UE V.07 : Formation à et par le numérique					
								2			
						Formation à et par le numérique		2		15	1
UE IV.10 : Travail de fin d'études						UE V.08 : Travail de fin d'études					
		4						15			
Méthodologie de la recherche en éducation		4		30	1	Travail de fin d'études		15		15	7
UE IV.11 : Maîtrise de la langue française*											
		5									
Maîtrise de la langue française		5		30	1						
	41	17	7	540			49	6	5	383	
	IMEP	UNamur	Hénallux				IMEP	UNamur	Hénallux		

*Article 34. -§ 3 du Décret RFIE modifié le 02-12-2021 :

Complémentaire à l'article III, § 1er, du décret Paysage, pour l'étudiant concerné par la formation en enseignement section 4 ou 5, l'épreuve liminaire est présentée à l'entame de leur 2e cycle et est obligatoire.

L'étudiant visé à l'alinéa précédent qui n'a pas atteint le seuil de réussite de l'épreuve liminaire définie au paragraphe 1er, est tenu d'ajouter 5 crédits d'enseignement supplémentaires portant sur la maîtrise de la langue française.

Dans ce cas visé à l'alinéa 2, par dérogation à l'article 24, § 1er, la section 4 comprend 125 crédits et par dérogation à l'article 30, § 1er, la formation différée à l'enseignement comprend 65 crédits.

Courrier ministériel du 18-07-2025:

Il convient pour l'instant d'inscrire d'office les 5 crédits de l'unité portant sur la maîtrise de la langue française au programme des étudiant.e.s et de dispenser ensuite celles et ceux qui auront atteint le seuil de réussite de l'épreuve liminaire, sans obligation de suivre cette unité d'enseignement.

Master en enseignement section 4 : Musique – options : Cordes – Vents – Percussions
(alto, contrebasse, violon, violoncelle, basson, clarinette, cor, flûte traversière, hautbois, saxophone, trombone, trompette, tuba)

Master 1				heures de cours	Pondération	Master 2				heures de cours	Pondération
	IMEP	UNamur	Hénallux				IMEP	UNamur	Hénallux		
UE IV.01 : Pratique artistique	22					UE V.01 : Pratique artistique	18				
Instrument	12			60	7	Instrument	12			60	7
Travail avec accompagnateur	1			15	1	Travail avec accompagnateur	1			15	1
Musique de chambre	3			30	1	Musique de chambre	3			30	1
Orchestre	2			60	1	Orchestre	2			60	1
Etude des traits d'orchestre	1			15	1						
Improvisation	1			30	1						
Méthodologie spécialisée - spécialité instrumentale	2			30	1						
UE IV.02 : Stages et analyse des pratiques	13					UE V.02 : Stages et analyse des pratiques	13	4			
Stages	13			30	7	Stages	13			60	7
						Analyse des pratiques professionnelles		4		30	1
UE IV.03 : Pratiques pédagogiques	2					UE V.03 : Pratiques pédagogiques	2				
Méthodologie spécialisée - éducation musicale (FM, enseignement obligatoire)	2			30	1						
						Méthodologie spécialisée - éducation musicale (PECA)	2			15	1
UE IV.04 : Culture musicale	3					UE V.04 : Culture musicale	1				
Histoire approfondie de la musique	2			30	1						
Auditions commentées	1			15	1						
						Ethnomusicologie	1			30	1
UE IV.05 : Aspects légaux	1										
Aspects légaux et juridiques du métier de musicien	1			15	1						
UE IV.06 : Ingénierie pédagogique	2	4									
Psychopédagogie (partie 1)		4		30	1						
L'adolescent en situation scolaire		2		15	1						
UE IV.07 : Identité de l'enseignant	2										
Gestes relationnels et identité professionnelle de l'enseignant (partie 1)		2		15	1						
						UE V.05 : Différenciation		2			
						Différenciation des apprentissages		2		15	1
UE IV.08 : Education scolaire et société	4										
Education scolaire et société		4		30	1						
						UE V.06 : Aspects éthique et déontologique du métier d'enseignant		3			
						Aspects éthique et déontologique du métier d'enseignant – Fondements Neutralité		3		23	1
UE IV.09 : Communication	3										
Types de communications		3		15	1						
						UE V.07 : Formation à et par le numérique		2			
						Formation à et par le numérique		2		15	1
UE IV.10 : Travail de fin d'études	4					UE V.08 : Travail de fin d'études	15				
						Travail de fin d'études	15			15	7
Méthodologie de la recherche en éducation		4		30	1						
UE IV.11 : Maîtrise de la langue française*	5										
Maîtrise de la langue française		5		30	1						
	41	17	7	525			49	6	5	368	
	IMEP	UNamur	Hénallux				IMEP	UNamur	Hénallux		

*Article 34. -§ 3 du Décret RFIE modifié le 02-12-2021 :

Complémentairement à l'article 111, § 1er, du décret Paysage, pour l'étudiant concerné par la formation en enseignement section 4 ou 5, l'épreuve liminaire est présentée à l'entame de leur 2e cycle et est obligatoire.

L'étudiant visé à l'alinéa précédent qui n'a pas atteint le seuil de réussite de l'épreuve liminaire définie au paragraphe 1er, est tenu d'ajouter 5 crédits d'enseignement supplémentaires portant sur la maîtrise de la langue française.

Dans ce cas visé à l'alinéa 2, par dérogation à l'article 24, § 1er, la section 4 comprend 125 crédits et par dérogation à l'article 30, § 1er, la formation différée à l'enseignement comprend 65 crédits.

Courrier ministériel du 18-07-2025:

Il convient pour l'instant d'inscrire d'office les 5 crédits de l'unité portant sur la maîtrise de la langue française au programme des étudiant.e.s et de dispenser ensuite celles et ceux qui auront atteint le seuil de réussite de l'épreuve liminaire, sans obligation de suivre cette unité d'enseignement.